

maintenant occupées. Avant-hier, en venant de chez moi, dans le faubourg ouest de Montréal, j'ai constaté que, sur 83 maisons antérieurement inoccupées, 27 seulement étaient aujourd'hui sans locataires. Dans le quartier Saint-Antoine et à la Pointe-Saint-Charles, deux faubourgs très importants, plusieurs maisons étaient inoccupées et les locataires des autres ne pouvaient, pour le plus grand nombre, payer leur loyer. Aujourd'hui, je suis heureux de le dire, tous les ouvriers ont du travail, toutes les manufactures fonctionnent. Un fabricant m'informe qu'il fait actuellement des fontes pour 400 wagons du Grand-Tronc. Toutes les industries sont maintenant florissantes à Montréal. Aucun homme n'y est plus estimé que le ministre des finances ; c'est l'homme le plus populaire de la ville. J'espère que le système qu'il a inauguré durera encore dix ans ; c'est alors que la prospérité du pays aura atteint tout son développement.

M. MACKENZIE : Il est clair que l'honorable préopinant a toutes les raisons possibles pour conserver le gouvernement actuel dans du coton.

M. GAULT : Outre les fabriques de coton, j'ai des actions dans toutes les industries de Montréal et elles me donnent aujourd'hui des profits. Je ne puis pas, comme les honorables membres de l'opposition, me vanter de ne pas avoir une seule action en Canada.

La motion est adoptée sur division.

Il est proposé :

"10. Que les diverses mesures relatives à la réorganisation du service civil, à la refonte des lois du revenu de l'intérieur, et pour amender les actes concernant les terres de la couronne, les travaux publics, les sauvages du Nord-Ouest et la police à cheval, que Son Excellence pourra nous faire soumettre, recevront notre plus sérieuse considération.

"11. Que nous savons que les divers actes d'incorporation des banques du Canada expireront l'année prochaine, et que nous croyons avec Son Excellence que le moment paraîtrait opportun pour reconsidérer notre système de banque, ainsi que notre cours monétaire en autant qu'il s'y rapporte."

La motion est adoptée sur division.

Il est proposé :

"12. Que nous aurons incontestablement à nous occuper des lois touchant la faillite et la banqueroute en matière commerciale."

M. PATERSON (Brant-Sud) : Je désire faire une observation à ce sujet. Il semble évident, d'après les observations

de l'auteur de ces résolutions—et je suppose que ces observations ont été inspirées—que l'allusion faite dans le discours étant très vague, nous sommes forcés d'accepter ses observations comme indiquant l'intention du gouvernement et d'attendre qu'il agisse. L'intention semble être de faire adopter un bill d'abrogation. Tout ce que je désire et demande, dans l'intérêt du pays, c'est que le gouvernement facilite, par tous les moyens, l'adoption d'un bill d'abrogation, si telle est l'intention qu'il a ; car il est fort à désirer, si c'est une chose décidée, qu'elle se fasse aussi promptement que possible, afin que les faillites ne se multiplient pas avant l'adoption de ce projet de loi.

La motion est adoptée.

Il est proposé :

"13. Que nous savons que l'accroissement de notre commerce extérieur, qui se développe constamment, et la perspective de modifications prochaines que pourrait apporter le gouvernement de Sa Majesté dans les rapports commerciaux de l'Angleterre avec les pays étrangers, sont des sujets qui demandent notre plus sérieuse attention et toute notre vigilance ; tandis que notre développement rapide soulève sans cesse des problèmes importants qui exigent l'intervention et l'appui du gouvernement impérial ; et, en conséquence, nous sommes prêts à considérer la recommandation de Votre Excellence, faite avec l'assentiment de Sa Majesté, de ratifier la nomination d'une personne qui soit chargée en permanence de représenter le Canada à Londres et de veiller aux intérêts canadiens."

La motion est adoptée.

Il est proposé :

"14. Que, nous sentons profondément toute l'importance des sujets mentionnés par Votre Excellence, et que nous lui sommes reconnaissants de la confiance qu'elle manifeste en notre sagesse et notre patriotisme, en les soumettant à notre sérieuse considération."

La motion est adoptée.

ORDONNÉ que la dite résolution soit déferée à un comité spécial composé de sir Leonard Tilley, sir Charles Tupper, l'honorable monsieur Langevin et messieurs Richey et Houde, pour préparer l'adresse conformément à cette résolution. (*Sir Samuel L. Tilley.*)

SIR SAMUEL L. TILLEY, du comité, rapporte le projet d'une adresse qui est lue une seconde fois et adoptée. [Cette adresse sera présentée par des membres du conseil privé.]

SUBSIDES.

"Résolu que, vendredi prochain, cette Chambre se forme en comité pour prendre en considération les subsides à accorder à Sa Majesté."